Centre Communal d'Action Sociale

N° 4/2026

COMMUNE de SAINT-YORRE

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 28 avril 2026

Date de la convocation : 15/04/2026
Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 7 / Votants : 8

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président :

Présents :
M. KUCHNA Joseph
Mme LABRUYERE Brigitte
Mme LAURENT Dominique
Mme BERIOUX Emmanuelle
M. BESSON Pascal
M. BAUDASSÉ Joël
Mme PAGÈS Sonia

Absents excusés :
Mme GASTON-REAU Gisèle

Absents :
M. MELIN Thierry

2- Election d'un vice-président

Le Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président ».

Monsieur le Président du CCAS invite les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature.

Monsieur le Président du CCAS prend acte des candidatures de Madame Emmanuelle BERIOUX, 4e adjointe à la cohésion sociale, santé et solidarités, et de M. Pascal BESSON, conseiller municipal.

Madame Brigitte LABRUYERE, doyenne de l'assemblée, fait procéder au vote. Tous les élus ont pris part au vote à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier élu, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 8
Nombre de suffrages déclarés nuls (article L.66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 8

Nombre de suffrages obtenus par les candidats :
- Mme Emmanuelle BERIOUX : 7 voix
- M. Pascal BESSON : 1 voix

Madame Emmanuelle BERIOUX est élue à la majorité.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-260303581-20260511-DELIB4_26-D

Centre Communal d'Action Sociale

COMMUNE
de SAINT-YORRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent de Clermont-Ferrand, 6 Cours Sablon 63033 Clermont-Ferrand, dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. La saisine est également possible par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Saint-Yorre, le 29/04/2026,

Le Président,



Joseph KUCHNA

La secrétaire de séance,

Emmanuelle BERIOUX



REÇU EN PREFECTURE
le 11/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-260303581-20260511-DELIB4_26-D